

MAIRIE DE DOMARIN

2024/07/08 Conseil Municipal n° 07-2024

08 juillet 2024 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, P. BEAUVIER, V. CABANEL, J. CHABERT, M. GINDRE, S. GUINET, M. NDOYE, L. POULET,

Pouvoirs : A. GARNIER à J. REYNAUD, M. FAURE à C. GAGEY, V. CABANEL à M. GINDRE, L. POULET à S. GUINET,

Absents : B. ALLARD, P. BOISSAT, J. CHABERT, M. NDOYE, E. TAILLOT,

Secrétaire de séance : Chrystel GAGEY

Procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2024, rédigé par Anne GARNIER, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 11 juin au 08 juillet 2024 : Pas de décisions du Maire.

Délibérations :

➤ Prix du repas et des services de cantine pour l'année 2024-2025 :

Après une longue discussion, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs. Il décide que pour l'année scolaire 2024-2025, le prix du repas et des services du restaurant scolaire sera calculé en fonction du quotient familial (document à fournir en début d'année scolaire) :

- Quotient inférieur à 500 : 4,55 €
- Quotient de 501 à 800 : 4,95€
- Quotient de 801 à 1 100 : 5,40 €
- Quotient de 1 101 à 1 500 : 5,80 €
- Quotient supérieur à 1 501 : 6,15 €

Le prix du repas adulte est fixé à 6,50 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Tarifs de la garderie pour la rentrée 2024/2025**

Les tarifs de la garderie sont maintenus à 0,60 € la demi-heure.

Horaires de garderie :

- Le matin, de 7h30 à 8h20
- Le midi, de 11h30 à 12h15 et de 13h à 13h20
- Le soir, de 16h30 à 18h30.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Modifications horaires - Service périscolaire**

Suite à la modification des plannings du service périscolaire, 2 postes d'Adjoint d'animation ont un changement d'horaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Achat terrain BASTIAN**

Achat d'une parcelle de bois à l'Itrat au prix de 1 000 € TTC.

Adopté à la majorité avec 1 abstention.

➤ **Création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe + Suppression d'un poste d'Adjoint administratif**

Cette délibération annule et remplace la délibération 23/2024 du 08 avril 2024.

Au Conseil Municipal du mois d'avril, il avait été décidé de créer un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe avec suppression d'un poste d'Adjoint administratif. Cette décision est maintenue mais avec une échéance repoussée au 01 janvier 2025.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Elaboration du PLH 3 (Programme de logements et d'habitat) :

Constat : Une croissance démographique très dynamique qui a tendance à s'amoinrir.

Selon les besoins de la CAPI, à l'horizon du prochain PLH, de 2025 à 2027, il faudrait prévoir 41 logements pour Domarin.

Concernant l'ensemble des communes de la CAPI, cela représente 723 logements par an soit 4 336 logements pour la période 2025/2027.

En zone périurbaine, comme Domarin, les communes devraient envisager de créer 20 % de logements sociaux.

Parmi les projets de logements repérés, 18 % sont orientés en logements sociaux et accession sociale.

- Remerciements du Tennis de Table pour la subvention.
- Remerciements des Pompiers pour la subvention pour la restauration de leur camion.
- Annonce du départ de Bernadette GUIGNOT, bénévole à la Bibliothèque. Une plante lui a été offerte de la part de la Commune.
- Ruisseau Itrat : Les travaux ont été réalisés par FASSION.
- Aménagement des vestiaires du Foot : Rencontre en mairie le 10 juillet à 18h30 pour étudier les différentes propositions des prestataires.
- Aménagement de l'Avenue de la Ferronnière par la CAPI (dernière tranche) : Rencontre avec la CAPI en mairie le 11 juillet à 15h30.
- La Part des Anges : Pose de la première pierre le 17 juillet à 11h.

Fin de séance à 21h45
Chrystel GAGEY

Les délibérations peuvent être consultées en mairie sur simple demande auprès du Secrétariat.